

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Berne, le 31 janvier 2011

(::odma\podocs\docssta\361251\1)

Nouvelles de l'administration

Test des sirènes mercredi 2 février dès 13h30

Comme chaque année à la même époque, la protection civile procédera dans toute la Suisse à un essai d'alarme au moyen des sirènes. Ce test aura lieu mercredi 2 février, dès 13h30. L'exercice permet de vérifier le bon fonctionnement des moyens d'alarme techniques, la sonorisation et la bonne organisation du déclenchement de l'alarme des 1245 sirènes de la protection civile dans le canton de Berne – soit 663 sirènes fixes et 582 sirènes mobiles – ainsi que 35 sirènes pour l'alarme eau, destinées à alerter la population en cas de danger imminent. Dans certains secteurs des véhicules accompliront les parcours avec les sirènes mobiles enclenchées. Le contrôle porte sur la diffusion du signal « alarme générale », un son oscillant continu durant une minute. Si nécessaire, les sirènes peuvent être testées jusqu'à 14h00. Il n'y a pas lieu de prendre de mesure concernant le comportement ou la protection de la population. Dans les zones rapprochées des barrages d'accumulation l'« alarme eau » (les régions concernées dans le canton de Berne sont l'Oberhasli/Grimsel, le Sanetsch-Arnensee et Wohlen) sera testée dès 14h15. Elle durera 6 minutes et consistera en douze sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de dix secondes. Si nécessaire, les sirènes pourront être testées jusqu'à 15h00.

Tout signal d'« alarme générale » qui retentirait à un autre moment signifie que la population pourrait être menacée. Chacun est alors invité à écouter **Radio suisse romande La Première ou la radio locale**, à observer les instructions des autorités et à informer ses voisins. L'« alarme eau » ne retentit qu'après le signal de l'« alarme générale » et signifie que la population doit quitter immédiatement la zone dangereuse.

De plus amples renseignements sur l'alarme et les consignes de comportement à observer figurent dans l'annuaire téléphonique, aux dernières pages de chaque tome, sous la forme d'un aide-mémoire intitulé « Alarme transmise à la population » et – pour l'alarme eau – sur les documents locaux d'indication. Il est également possible de consulter à ce sujet le site de la protection civile fédérale (www.testdessirenes.ch) ou celui de l'OSSM (www.be.ch/ssc).

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information veuillez vous adresser à Claude-Eric Wessel, OSSM, au 031 634 93 35 ou appeler la hotline au 079 335 00 62 ou au 079 632 94 85 (du 31 janvier au 4 février).

Contournement de Bienne : le tunnelier reprend du service aux Champs-de-Boujean

Le chantier de la branche est du contournement de Bienne par l'A5 avance conformément au calendrier. Le tunnelier « Belena » reprendra du service aux Champs-de-Boujean mardi prochain (1^{er} février) pour percer le second tube du tunnel du Büttenberg, long de 1,46 km. Cette machine de 110 mètres de long avancera de 14 mètres par jour environ dans de la roche dure et des sols plus friables, pour retrouver la lumière du jour en début d'été à Orpond.



Contournement de Bienne : travaux de la planification urbanistique

Les travaux d'élaboration du projet général du contournement ouest de Bienne par l'A5 avancent. Ils se doublent d'une planification urbanistique d'accompagnement, dont le but est de concevoir un plan directeur pour les communes de Bienne et de Nidau au sein du grand périmètre du projet qui devra être prêt à l'ouverture de l'autoroute, vers 2030. Les environs des jonctions de Bienne Centre et du Faubourg du lac sont au cœur de cette planification. Quatre équipes d'architectes, d'autres spécialistes et des représentants des autorités se livreront à un remue-méninges dans les mois qui viennent pour imaginer des propositions concrètes. Le fruit de leurs réflexions ainsi que le projet général seront rendus publics l'automne prochain à l'occasion de la procédure de participation.